

Bulletin d'inscription

À renvoyer complété et signé à :

M^{me} Sylvie FONTANIEU – 17 rue de la garenne – 91470 ANGERVILLIERS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél :

Je m'inscris à la formation :

Formation en soins esséniens et lecture de l'aura : 240 € (par stage)

Je m'inscris pour les ateliers suivants :

Nos vies, naître pour un nouveau départ (2 jours) : 160 €

Mission de vie et forme pensée (1 journée) : 80 €

Les peurs, comment s'en libérer (2 jours) : 160 €

Faire face aux deuils (1 journée) : 80 €

Je joins un chèque de 50 € d'arrhes par inscription.

Le chèque joint à l'inscription sera libellé à l'ordre de : Sylvie FONTANIEU

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »
(vaut acceptation des conditions générales d'inscription en page 2)

Conditions générales d'inscription aux formations ou ateliers

Entre les soussignés :

- 1) Madame Sylvie FONTANIEU, 17 rue de la Garenne 91470 ANGERVILLIERS
- 2) Nom, prénom et adresse du cocontractant (stagiaire) comme désigné sur la première page du bulletin d'inscription

Article 1 : Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire ou signataire a un délai de 15 jours pour se rétracter.

Il en informe Mme Sylvie FONTANIEU par lettre ou mail, une confirmation de réception lui sera transmise. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 2 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé en fonction de l'atelier choisi sur la première page du bulletin d'inscription, le tarif y est défini et contractuel.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 1 du présent contrat, le stagiaire ou le signataire valide la somme des arrhes comme défini à la page 1 du bulletin d'inscription.
- Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire, le solde sera dû le dernier jour de la formation.

Article 3 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée ou annulation de la formation du fait de Mme Sylvie FONTANIEU, celle-ci devra rembourser au stagiaire les sommes perçues.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour « un autre motif » que la force majeure, les arrhes seront encaissées.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de « force majeure dûment reconnue », le contrat de formation est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 4 : Déroulement des ateliers ou formations

Les heures de stage sont par défaut, d'une journée de 7h00 avec une pause de 1h00 minimum pour le déjeuner, elles pourront être adaptées selon les possibilités de l'emploi du temps des stagiaires sur demande expresse.

Les stagiaires s'engagent à respecter les lieux de formations selon le règlement intérieur dudit lieu.

Tous engagements, paiements ou différents concernant les lieux d'hébergement, de restauration etc. seront à régler avec les responsables de ces lieux concernés.

En aucun cas Mme Sylvie FONTANIEU ne sera tenue pour responsable.

À l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les notions de bases qui lui permettront de pouvoir continuer seul ou avec d'autres stagiaires pour des révisions.

La consolidation des acquis sera un plus afin de ne pas perdre le bénéfice de l'investissement. Il est donc fortement conseillé de réviser les cours pour une progression assurée.

Vaut acceptation par la signature en page 1.